

LA GAZETTE DU NORD

LA TUQUE

L'ABITIBI

LE NOUVEL ONTARIO

Vol. IV.

Prix d'Abonnement: Canada, \$1.50 par an.

QUEBEC, JEUDI, 29 NOVEMBRE 1923

Prix d'Abonnement: Etats-Unis, \$2.00 par an.

45

Un programme de Colonisation

SOUVIS EN 1919 PAR M. HECTOR AUTHIER, ALORS AGENT DES TERRES DE L'ABITIBI

Au mois d'octobre 1919, il y a quatre ans passés, l'honorable J.-E. Perrault, ministre de la Colonisation depuis peu, visitait l'Abitibi, et il invitait l'agent des Terres d'alors, M. Authier, à lui soumettre un mémoire sur la colonisation en général et sur celle de notre région en particulier. M. Authier lui adressait ce mémoire le 30 octobre de la même année. Nous croyons à propos de publier ici les principales parties de ce document. On constatera en le lisant qu'il proposait au nouveau Ministre de la Colonisation la plupart des réformes, en un mot la plus grande partie du programme qui a été adopté par le Gouvernement de Québec depuis 1919.

Nous avons cru à propos de publier ce mémoire à la veille du grand Congrès de Colonisation qui s'ouvrira la semaine prochaine dans la Capitale. Le député d'Abitibi y assistera pour promouvoir les idées qu'il préchait quand il était simple fonctionnaire.

Voici les principaux passages du mémoire de 1919 :

"Vous m'avez demandé un mémoire sur la colonisation de l'Abitibi, ses besoins et ses possibilités. Voulez-vous me permettre de le faire précéder de quelques réflexions sommaires sur la colonisation dans la province en général.

Ce que l'on nomme aujourd'hui, chez nous, colonisation, c'est l'essaimage d'une partie de nos populations vers les terres neuves. L'expérience, comme la plus simple réflexion, nous enseigne que c'est le plus sûr moyen de multiplier nos forces nationales. Cette œuvre mérite donc la meilleure attention de tous les bons patriotes.

Nous devons nous réjouir de voir le Gouvernement comprendre enfin son devoir à cet égard. (Car je ne puis admettre que le gouvernement faisait son devoir quand il consacrait seulement \$100,000, à \$200,000, par année à la colonisation sur un budget de plusieurs millions, comme cela fut le cas jusqu'à tout dernièrement.)

Dans tous les cas, le jour de justice est arrivé pour la colonisation: le Gouvernement veut faire toute sa part :

- diriger le recrutement des colons ;
- placer le plus avantageusement possible pour eux-mêmes et pour la province ;
- leur accorder l'aide nécessaire pour parvenir au succès.

Diriger le recrutement des colons.

De temps immémorial, le recrutement des colons s'est fait au petit bonheur dans la province de Québec.

Des patriotes clairvoyants ont à chaque occasion proposé : "Emparons-nous du sol"; des missionnaires zélés louent chacun leur région de prédilection dans les journaux ou dans les paroisses de curés amis ; le Gouvernement distribue à ceux qui en font la demande des brochures plus ou moins descriptives "de vastes champs ouverts à l'agriculture et à l'industrie". (Il semble cependant y avoir eu une amélioration dans cette littérature dans les derniers temps.)

Et c'est à propos tout.

L'ignorance générale de la géographie tant physique qu'économique de la province aggrave la situation, à tel point qu'en certains vieux districts nos gens n'ont plus du tout l'idée de ce qu'est la colonisation, de nos jours, dans l'Abitibi ou le Témiscaming ou le Lac Saint-Jean.

Instruisons donc le peuple là-dessus, comme on le fait sur les questions agricoles. Qu'un conférencier compétent, accompagné d'un solliciteur persuasif, visite régulièrement les vieux comtés, exposant ce qu'on peut faire dans une terre neuve, organisant des visites de délégués et même des fondations de paroisses nouvelles, décourageant les faux colons, etc.

Pour une campagne bien organisée, comme celles que l'on a faites pour la surproduction agricole ou pour la prohibition, par exemple, le Gouvernement peut s'assurer la collaboration de nos sociétés : la rôtisserie, du clergé et de bien d'autres. La Colonisation a beaucoup d'amis : on n'a qu'à s'en servir.

Il faut recruter deux sortes de colons, des bûcherons et des cultivateurs. Nos chantiers sont pleins d'hommes qui ne demandent pas mieux que d'essayer à ouvrir des terres. Le voisinage des chantiers du haut St-Maurice a valu à l'Abitibi la moitié de sa population. Mais il faut mêler avec eux de bons cultivateurs. Par un travail intelligent, on en amènera du bas de la province en nombre suffisant. On en peut trouver aussi dans le Maine, le New-England, les Laurentides, le Témiscaming et l'Abitibi, nous pouvons fonder des colonies pour tous les goûts. Il est heureux qu'il en soit ainsi.

Placer les colons.

Dans la Gaspésie, la Matapédia, le Saguenay, le Lac Saint-Jean, les Laurentides, le Témiscaming et l'Abitibi, nous pouvons fonder des colonies pour tous les goûts. Il est heureux qu'il en soit ainsi.

Un inventaire scientifique des terres propres à l'agriculture dans chacune de ces régions devrait être fait. Toutes celles qui peuvent être réservées pour la colonisation d'ici vingt ans devraient être réservées, si elles ne sont pas affermées à des marchands de bois ; et si elles le sont, il faudrait aviser les porteurs de la licence de couper leur bois dans un délai de tant d'années, afin de ne plus nuire quand les lots seront mis en vente.

Un plan général de colonisation pour une période de dix, de quinze ou même de vingt ans pourrait être tracé.

On doit viser à placer sur les terres neuves la plus grande partie possible du surplus annuel de nos populations rurales.

Les terres reconnues propres à l'agriculture et destinées aux colons devraient être mises sous la juridiction du ministère de la Colonisation, qui absorberait ainsi la branche des ventes du département des Terres.

Il est logique en effet que le ministre de la Colonisation soit le maître des terres qu'il offre aux colons.

(Nous n'avons pas eu à souffrir de la distribution actuelle des pouvoirs publics en ces matières, parce que nous avons eu, du moins depuis plusieurs années, un ministre des Terres très bien disposé pour la colonisation — et je crois qu'il en sera ainsi encore longtemps — mais enfin cela peut aussi ne pas être éternel.)

Aider les colons.

Le Gouvernement doit aider les colonies naissantes comme un père aide ses enfants à s'établir. Cette aide prendra des formes diverses suivant les lieux et les époques. On attend beaucoup plus de l'Etat aujourd'hui qu'autrefois. Nos voisins ont fait des expériences dont nous pouvons profiter, et il faut aussi tenter les nôtres.

En arrivant au pays neuf, le colon a besoin d'un chemin pour aller à son lot. Or, la construction d'un chemin carrossable est difficile dans la forêt, difficile et longue. Le colon en a assez de se bâtir une maison et de défricher assez de terre pour commencer à cultiver. Il ne travaillera au chemin qu'à corps défendant. Il pourra y travailler un mois ou deux par année au plus, et il est légitime qu'il soit payé. A ses débuts, il a besoin de gagner chaque jour qu'il travaille.

S'il y avait moyen que le chemin précède le colon, ce serait la perfection. Ce serait satisfaisant que le chemin suive le colon l'année de son arrivée, mais ce ne l'est pas de retarder deux, trois, quatre ou même cinq ans.

Encore une fois, c'est une tâche difficile de faire à temps les chemins de colonisation, mais je ne puis croire que ce soit impossible. Il importe beaucoup que le personnel dirigeant les travaux ait foi dans son œuvre et ait l'amour des colons.

Une fois installés, un grand nombre de colons constateront qu'il leur faut assainir leurs terres. Les municipalités ne sont pas encore organisées ou n'ont pas encore le moyen de faire creuser et mettre en bon état les cours d'eau et les drainages nécessaires. Il faut au début que le Gouvernement s'en mêle, fournissant l'ingénieur qui indiquera le système à suivre, fournissant aussi les deniers qui paieront les travaux les plus urgents.

Le colon est anxieux de faire instruire ses enfants. Pourtant il n'a ni l'argent ni les connaissances nécessaires pour organiser assez vite le système scolaire convenable. Je suggère que le Gouvernement bâtisse les écoles le plus tôt possible, ou qu'il les fasse payer par les municipalités en un certain nombre d'années, quand il s'agit d'écoles dispendieuses.

Le Congrès de Colonisation à Québec

Les 4, 5 et 6 décembre.

Le congrès étudiera les questions suivantes :

I. Division de la province en régions affectées à la colonisation et régions affectées à l'industrie forestière.

II. a) Etude de la législation actuelle concernant la colonisation.

b) Classification des terres propres et impropres à la culture.

c) Coupe du bois sur les lots qui doivent être livrés aux colons, bois brûlés et bois verts.

d) Le brûlage des abattis, les permis et les feux de forêt.

e) Conditions d'établissement.

f) Recrutement des colons.

III. Divers moyens d'aider à la colonisation et aux colons.

IV. a) Désertion des campagnes.

b) Création de centres industriels.

c) Embargo sur le bois des colons et des cultivateurs.

V. Immigration et rapatriement.

VI. Le congrès étudiera encore toutes les autres questions qui pourront lui être soumises concernant la colonisation et les colons.

Québec, 15 nov. 1923.

Dépt de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.

M. Authier à Macamic

Macamic, 20. — Le jeudi soir, 15 novembre dernier, M. Hector Authier, député d'Abitibi, acceptait l'invitation de venir rencontrer un certain nombre d'électeurs de Macamic qui désiraient lui offrir leurs félicitations et leurs bons souhaits à l'occasion de sa récente élection.

L'assemblée réunissait une centaine de personnes, en dépit d'une température automnale très prononcée. Elle fut présidée par MM. les maires Côté et Boisclair.

M. Authier prononça un discours dans lequel il fit un appel répété à l'union de tous les esprits, en vue d'amener l'harmonie et la paix nécessaires au progrès et au développement de notre comté et de Macamic en particulier. Il remercia les électeurs de Macamic, qui l'ont en majorité appuyé, et il tendit la branche d'olivier à tous les autres, les assurant qu'il ne gardait rancune à personne.

MM. les curés Tremblay de Macamic, et Lévesque de St-Mathias de Royal-Roussillon s'unirent à M. Authier pour inviter les citoyens de leurs paroisses à enterrer au plus tôt les querelles d'élection et à se remettre à l'œuvre utile de promouvoir la colonisation de concert avec le Gouvernement et le député du comté. M. Pierre Gélinas dit aussi quelques mots dans le même sens.

Après l'assemblée, M. J.-M.-P. Boucher invita plusieurs de ses amis à se réunir à l'hôtel de Macamic, où il leur servit un réveillon de choix. Parmi ceux qui étaient présents, on remarquait : MM. les curés Tremblay et Lévesque, le maire Boisclair, M. Pierre Gélinas, M. Alfred Roy, le notaire Rioux, M. P.-D. Cossette, M. Pierre Drouin, M. O. Tardif, M. A.-J. Rioux, M. Antoine Gendreau et plusieurs autres. M. et Mme Boucher ont reçu leurs invités d'une façon charmante.

Avant l'assemblée, M. Authier a pris le dîner chez M. P.-D. Cossette. Il est retourné à Amos le vendredi matin, devant partir en voyage le même soir.

Ce sera une forme de crédit de colonisation. Il y en a d'autres possibles. Ne nous laissons pas décourager par des expériences passées mal dirigées et mal contrôlées.

Nul ne peut nier que le colon a parfois besoin de crédit avant que sa terre soit "patentée" pour s'acheter du bétail ou des grains de semence ou aider à la construction de ses bâtiments. Comme c'est le gouvernement qui est encore le propriétaire du fond de terre, c'est le Gouvernement qui devrait lui avancer l'argent indispensable à ses progrès. Il faudrait une organisation suivie.

Il faudra sans doute commencer par une loi de colonisation plus complète, qui donnera plus d'autorité au gouvernement sur le colon, tout en assurant à celui-ci une aide plus étendue.

Pour cela, il faut que la vente des terres relève du ministre de la Colonisation, et que la surveillance des colons soit aussi entre les mêmes mains. Quand le colon aura des chemins, des écoles, certains crédits appropriés, on aura le droit d'exiger de lui une observance plus stricte de la loi, d'une loi elle-même plus exigeante.

Nos collèges d'agriculture devraient être en état de fournir des inspecteurs compétents, qui seraient au besoin des contremaîtres et surtout des agronomes. Car l'instruction agricole à domicile par des agronomes actifs et intelligents est une aide dont le colon a absolument besoin.

Remarques générales.

Vous me direz que tout ce système de recrutement des colons, de préparation du domaine public pour les recevoir, puis d'aide sous diverses formes, va coûter cher. Réfléchissez, et vous verrez que la province en aura pour son argent, et pour de beaux bénéfices. De grâce, ne répétons pas l'erreur criminelle de la génération passée qui a laissé ses meilleurs éléments aller se noyer dans les pays étrangers, quand le nôtre recèle des richesses naturelles, agricoles, forestières, minières et autres, capables de faire prospérer une population dix fois plus grande que celle que nous avons.

(Signé) Hector AUTHIER

Amos, 30 octobre 1919.

La Pharmacie Biguë

Il nous fait plaisir d'annoncer au public que nous venons de recevoir un bel assortiment de

Bonbonnières

pour tous les goûts, à un prix raisonnable. Avons toujours en mains les articles de toilette, Parfums, Poudres, Savons parfumés et Savon Castille. Venez nous faire une visite et vous convaincre des bas prix.

La Pharmacie Biguë

Après l'assemblée, M. J.-M.-P. Boucher invita plusieurs de ses amis à se réunir à l'hôtel de Macamic, où il leur servit un réveillon de choix. Parmi ceux qui étaient présents, on remarquait : MM. les curés Tremblay et Lévesque, le maire Boisclair, M. Pierre Gélinas, M. Alfred Roy, le notaire Rioux, M. P.-D. Cossette, M. Pierre Drouin, M. O. Tardif, M. A.-J. Rioux, M. Antoine Gendreau et plusieurs autres. M. et Mme Boucher ont reçu leurs invités d'une façon charmante.

Avant l'assemblée, M. Authier a pris le dîner chez M. P.-D. Cossette. Il est retourné à Amos le vendredi matin, devant partir en voyage le même soir.

Ce sera une forme de crédit de colonisation. Il y en a d'autres possibles. Ne nous laissons pas décourager par des expériences passées mal dirigées et mal contrôlées.

Nul ne peut nier que le colon a parfois besoin de crédit avant que sa terre soit "patentée" pour s'acheter du bétail ou des grains de semence ou aider à la construction de ses bâtiments. Comme c'est le gouvernement qui est encore le propriétaire du fond de terre, c'est le Gouvernement qui devrait lui avancer l'argent indispensable à ses progrès. Il faudrait une organisation suivie.

Il faudra sans doute commencer par une loi de colonisation plus complète, qui donnera plus d'autorité au gouvernement sur le colon, tout en assurant à celui-ci une aide plus étendue.

Pour cela, il faut que la vente des terres relève du ministre de la Colonisation, et que la surveillance des colons soit aussi entre les mêmes mains. Quand le colon aura des chemins, des écoles, certains crédits appropriés, on aura le droit d'exiger de lui une observance plus stricte de la loi, d'une loi elle-même plus exigeante.

Nos collèges d'agriculture devraient être en état de fournir des inspecteurs compétents, qui seraient au besoin des contremaîtres et surtout des agronomes. Car l'instruction agricole à domicile par des agronomes actifs et intelligents est une aide dont le colon a absolument besoin.

Remarques générales.

Vous me direz que tout ce système de recrutement des colons, de préparation du domaine public pour les recevoir, puis d'aide sous diverses formes, va coûter cher. Réfléchissez, et vous verrez que la province en aura pour son argent, et pour de beaux bénéfices. De grâce, ne répétons pas l'erreur criminelle de la génération passée qui a laissé ses meilleurs éléments aller se noyer dans les pays étrangers, quand le nôtre recèle des richesses naturelles, agricoles, forestières, minières et autres, capables de faire prospérer une population dix fois plus grande que celle que nous avons.

(Signé) Hector AUTHIER

Amos, 30 octobre 1919.

La Pharmacie Biguë

Il nous fait plaisir d'annoncer au public que nous venons de recevoir un bel assortiment de

Bonbonnières

pour tous les goûts, à un prix raisonnable. Avons toujours en mains les articles de toilette, Parfums, Poudres, Savons parfumés et Savon Castille. Venez nous faire une visite et vous convaincre des bas prix.

La Pharmacie Biguë

A VENDRE 25 BONS CHEVAUX

de 7 et 8 ans, garantis, sur tout rapport, parfaitement sains et en bon ordre, à vendre à bon marché et à bonnes conditions. Une visite est sollicitée.

JOS. BOURCIER

Rue Principale, AMOS. Marchands

PROVINCE DE QUEBEC

DEPARTEMENT des TERRES et FORETS

Conformément aux articles 1507 à 1609-1611-1623-1624 et 1627, etc., S. R. P. Q. (1909), des permis de coupe de bois sur les terres ci-dessous mentionnées seront offerts à l'enchère à l'Hôtel du Gouvernement, le 30 novembre 1923, à 10.30 hrs A. M.

I - PERMIS GENERAUX- BOIS VERT

A—Région de la Côte Nord
Des blocs de forêt faisant suite aux concessions forestières de la compagnie dite Manicougan & English Bay Export Co., et d'une superficie globale d'environ 2,500 milles carrés.
Toute personne qui voudra se porter enchérisseur devra, le ou avant le 23 novembre 1923, déposer au Département des terres et forêts, un montant de \$250.00.

B—Région de la Matapédia
Canton de Causapéal, superficie: 1.1-5 milles car.

C—Région de la Gaspésie
Canton de Duchesnay, superficie: 8-1.2 milles car.

II- PERMIS SPECIAUX POUR 3 ANS BOIS BRULES

A—Région de l'Abitibi.
Canton de Launay, superficie: 9-1.4 m. c.
Canton de Manneville, superficie: 11-1.2 m. c.
Canton de Courville, superficie: 1-3-4 m. c.
Canton de Landrienne, superficie: 1 m. c.
Canton de La Corne, superficie: 8-1-2 m. c.
Canton de Dollard, superficie: 2-1-4 m. c.
Canton de Barraute, superficie: 7-1-3 m. c.

B—Région de Charlevoix.
Rivière Malbaix, superficie: 27 m. c.

C—Région du Lac St-Jean.
Cantons de Cimon et Laterrrière, superficie: 11 m. c.
Cantons de Dumais, superficie: 3 m. c.
Rivière Chamoucouane, Bloc A, superficie: 4-48 m. c.
Bloc B, superficie: 11 m. c.
Bloc C, superficie: 11 m. c.
Bloc D, superficie: 13 m. c.
Bloc E, superficie: 33 m. c.

Pour plus amples détails, s'adresser au Département des Terres et Forêts.

Honoré MERCIER,
Ministre des Terres et Forêts.

LE TABAC A FUMER NATUREL

L'ALOUETTE

est le choix des connaisseurs

Il y a deux siècles, les vaillants hommes d'armes de la Nouvelle-France connaissaient le bon tabac du Québec, mais rien de comparable à l'ALOUETTE.

10¢ Ce fameux tabac naturel est le produit de trois siècles de culture et de sélection; c'est la fine fleur des tabacs de chez nous.

Offrez-vous un vrai délice. Achetez-en un paquet: 10c.

AVIS PUBLIC

"Fieri facias de bonis et de terris"

COUR SUPERIEURE

Province de Québec
District d'Abitibi
No 116

LUCIEN-ALFRED LADOUCEUR
Avocat, du village d'Amos.
D. mandeur.

vs

ZOTHIQUE JACOB
De Dupuy, dit district d'Abitibi.
Défendeur.

A savoir —
Les lots de terre portant les numéros quarante-cinq (45) et quarante-six (46), du rang numéro sept (7), du canton La-Reine, à Dupuy, dit district d'Abitibi, décrits comme tels au plan d'arpentage du département des Terres et Forêts de Québec — avec bâtisses, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de Dupuy susdit, le QUATORZIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif, J.-U. DUMONT
Amos, 20 nov. 1923.

Docteur H. S. HUSSELL

COLLEGE GRADUATE

Médecin - Vétérinaire

BUREAU:
HOTEL WINDSOR
MACAMIC, P. Q.
11-29-23—3m]

L'enquête qui se poursuit au sujet des origines de la grève du printemps dernier, à Sydney, établit, hors de doute, qu'elle fut de nature nettement bolchéviste et révolutionnaire.

—On répète, à Munich, que le meneur révolutionnaire Adolphe Hitler a entrepris de se livrer à la grève de la faim, dans la prison de Stadelheim, où il est maintenant interné.

Vêtements Fashion-Craft

LE VOICI!

Le style le plus remarquable de la saison. Le croisé à deux boutons pour jeunes hommes. Éléphant populaire, tout ce qu'il y a de mieux. En belles CHEVIOTTES foncées, ainsi qu'en étoffes de fantaisie.

DROUIN GERMAN

LE MAGASIN

FASHION-CRAFT

AMOS, P. Q.

LA-TUQUE

(Suite de la 4e page)

ou abrégé, un état comparatif du budget et des déboursés au 30 octobre écoulé, comprenant de ce fait les dépenses des six premiers mois de l'année, lequel se résume comme suit :

Déboursés	budget	à date
Finance	\$4265.00	6972.73
(balance)		8729.27
Hôtel de Ville	2276.80	1049.43
(balance)		1227.37
Voie	8846.57	4544.32
(balance)		4302.25
Egouts	1100.00	462.19
(balance)		637.81
Aqueduc	8710.00	4232.48
(balance)		4477.52
Police	4595.00	1731.76
(balance)		2863.24
Asst. Publique	2925.00	868.25
(balance)		2056.75
Fen.	3725.05	1273.51
(balance)		2451.54
Hygiène	1330.00	494.03
(balance)		835.95
Marché	97.95	30.17
(balance)		66.88
Ecurie	869.00	447.18
(balance)		421.82
Logem. Ouvrier	350.00	179.94
(balance)		170.06
Débentures	42144.00	21689.00
(balance)		20455.00
Intérêts divers	2033.00	578.97
(balance)		1454.03
Mauvaises dettes	1000.00	846.88
(balance)		153.12

En examinant de près le rapport des Recettes et Déboursés durant le mois écoulé, vous constaterez que nous avons perçu un montant de \$44,264.00 de taxes arriérées et courantes depuis le 1er de mai; je crois que ce résultat est très satisfaisant, si on tient compte des difficultés que nous avons à rencontrer.

Nos intérêts sur Débentures ont été payés à échéance, le 1er novembre, et ces jours derniers, nous avons envoyé à Québec pour le paiement des Logements Ouvriers un montant de \$6,500.00.

Dans le montant perçu que je vous mentionne plus haut, je n'inclus pas le montant reçu pour Logements Ouvriers, lequel se chiffre à \$7,986.93.

Le département de la Police a opéré 8 arrestations: dont 3 pour ivresse, 3 pour vagabondage, 1 pour traite des blanches et 1 pour vol.

La Brigade des Incendies a ré-

pondu à trois appels: 2 fausses alarmes; le cas d'incendie accuse une perte d'environ \$3,000.00.

Nous avons accordé 7 permis de réparations pour un montant total de \$1,375.00.

Le docteur Georges Hélie, inspecteur du Bureau d'Hygiène a fait régulièrement l'inspection des boucheries et du marché, des cours et des écuries durant le mois écoulé. Plusieurs cours ont été nettoyées à la demande de ce dernier; une écurie qui n'était pas placée de la rue à la distance prévue par nos règlements a été transportée conformément à nos instructions. Plusieurs fosses d'aisances nuisibles à la santé publique ont disparues.

L'inspection du lait a été faite régulièrement toutes les semaines, et dans chaque cas, le rapport a été très satisfaisant.

Le rapport du Médecin municipal se lit comme suit :

" M. J. Nap. Langelier, I.C., La-Tuque, Qué.
M. le Géant.

" Nous signalons durant le mois d'octobre trois cas de maladies contagieuses: une femme malade de fièvre typhoïde, un enfant de rougeole et un autre de coqueluche. Aucune mortalité par maladie contagieuse. Le mois a été particulièrement sain et les maladies en général ont été rares.

Les enfants qui avaient souffert durant le mois de septembre ont repris des forces et nous n'avons pas à déplorer trop de mortalité infantile durant le dernier mois.

Pour les jours froids qui déjà se font sentir, je conseille à la population de notre ville de maintenir dans leurs maisons une température modérée. Il faut éviter une température trop élevée plus attentivement qu'une température trop basse. Ce qui cause le plus de maladies durant l'hiver, c'est le surchauffage des habitations.

Quand un enfant se sent indisposé ou est malade, c'est une précaution élémentaire de le garder à la maison pour une journée ou deux jusqu'à ce que l'indisposition soit disparue.

De même pour les adultes, si on prenait toujours des précautions on éviterait bien des maladies graves. La santé est en grande partie commandée par nous-mêmes et nous sommes responsables de notre état physique déficieux.

La visite des écoles nous a démontré une fois de plus que la ventilation et une bonne aération conservent la santé de nos enfants. L'assistance a été très forte et les élèves ont été studieux.

Nous lisons ces jours-ci dans les

Votre enfant révèle-t-il ces symptômes?

Souvent, sans cause apparente, des enfants en parfaite santé perdent soudain leur appétit, deviennent fatigués et abattus, pâlisent, cessent de s'intéresser aux jeux et aux amusements. L'enfant a souvent une toux sèche. Si on néglige trop longtemps ces symptômes, l'anémie et la consommation pourront se déclarer. Lorsqu'un enfant manifeste des symptômes d'épuisement, il faut aussitôt reconstituer son système au moyen d'un tonique. Dorothee Oliver manifeste à été transportée conformément à nos instructions. Plusieurs fosses d'aisances nuisibles à la santé publique ont disparues.

"Ma petite Dorothee, âgée de sept ans, était épuisée, elle avait perdu l'appétit, et paraissait lasse et nerveuse. Elle perdait ses forces et maigrissait. Ces conditions duraient depuis plus de trois ans. J'avais essayé plusieurs remèdes sans effet. Finalement, je me suis procuré une bouteille de Carnol, et presque aussitôt j'ai pu constater du mieux. Elle regagna cent pour cent de son poids et de ses forces. Aujourd'hui elle est redevenue l'enfant aux joues roses qu'elle était. Elle est pleine de vie, de santé et de vigueur. Je puis donc fermement recommander le Carnol comme un reconstituant et un apéritif." — Mme. O. S. Oliver, 548 rue Bevelly, Winnipeg.

Carnol se vend partout, chez tous les bons pharmaciens.

Depositaire pour l'Abitibi:
Pharmacie Bigue, Amos, P.Q.

journaux le succès remporté par les Gouttes de Lait établies un peu partout dans la province. Chaque organisation paroissiale désigne de magnifiques prix à de nombreux enfants que les connaissances plus approfondies des mères ont sauvés d'une mort à peu près certaine.

Ces connaissances ont été puisées à la meilleure source: les médecins qui dirigent ces "Gouttes de Lait" sont des gens expérimentés et leur enseignement a sauvé déjà au pays des milliers d'enfants, qui demain seront parmi nos meilleurs citoyens.

Nos Echevins vont-ils s'occuper de cette question primordiale et les verrons-nous prendre en pitié le sort de nos petits malheureux? veiller aussi attentivement à la santé de tous les citoyens qu'à celle des chemins, trottoirs et édifices publics.

Les citoyens de cette ville ont sans doute lu dans La Gazette du Nord mes rapports sur l'état sanitaire de l'eau que nous avons bu tout l'été. Ils paraissent être en contradiction avec celui de l'inspec-

teur sanitaire qui est venu faire son enquête au commencement de l'automne.

Après une période de grandes pluies, l'eau du lac qui nous a fourni notre eau d'alimentation était de plusieurs pieds plus élevée qu'au début de l'été. La prise d'eau était plus profonde et les détritiques végétaux et minéraux ne descendaient plus à l'entrée du tuyau de prise.

La contradiction se trouve annulée. Tout le monde sait, d'ailleurs, que nous avons bu de l'eau sale tout l'été. Pour que cela ne se renouvelle pas l'an prochain, il faudrait que les propriétaires de cet aqueduc nous fasse la faveur de faire comme les autres villes et de poser un filtre pour arrêter les déchets végétaux, minéraux et animaux.

Nous avons un service d'hygiène qui, pour les subventions qu'il reçoit de la ville, donne un assez bon rendement. Depuis quelque temps, nous sommes arrêtés dans la voie du progrès, non parce qu'il ne reste plus rien à améliorer, mais parce que l'on reporte ailleurs presque toute notre attention.

Les améliorations nombreuses à faire? j'en ai cité souvent quelques-unes et je pourrais en citer encore plusieurs autres.

Je demanderais aux échevins qu'ils s'arrêtent un peu à considérer les quelques questions exposées déjà par le Département d'Hygiène. — Leurs réflexions entraîneraient sûrement une amélioration de ce service et une plus grande utilité pour tous leurs électeurs et pour tous les citoyens.

Votre tout dévoué,
(Signé) Dr W. Melançon,
Médecin municipal.

Notre dévoué Médecin municipal soulève de nouveau la question de la Goutte de Lait; je ne saurais trop encourager le Conseil de donner suite à ses remarques et de doter la ville de cette institution qui donne de si satisfaisants résultats ailleurs.

Durant ce mois nous avons complété l'égoût du pied de la Montagne, nous avons baissé l'égoût de la rue longeant le chemin de fer, depuis la rue Gouin jusqu'à la rue St-Michel et nous avons également refait l'égoût de la rue Gouin, depuis la rue Joffre au pied de la côte de la rue Kitchener. Ces deux derniers travaux étaient nécessaires par le fait que ces égouts se bouchaient par le manque de pente qu'on leur avait donnée lors de leur construction.

Dans l'espoir que ce rapport rencontrera votre approbation, je vous prie de me croire,

Votre bien dévoué,
(Signé) J.-Nap. LANGELIER,
Géant municipal.

BOIS DE PULPE!

Ne craignez pas de faire du bois à pulpe: brut ou sec écorcé, vous serez toujours certains de le vendre à de bons prix, avec des avances immédiates sur présentations des connaissements, en vous adressant à

L'AGENCE REGIONALE

ENCOURAGEZ LES PRODUITS CANADIENS

TELEPHONE 2471-2472

QUEBEC PRESERVING Ltd.

EPICIERS EN GROS ET MANUFACTURIERS
LI MOUTARDE, CONFITURES ET CATSUPS

45, RUE SMITH, QUEBEC.

MAISON FONDÉE EN 1866

Librairie LANGLAIS, Limitée

LIBRAIRES, EDITEURS, IMPORTATEURS
GROS ET DETAIL

Papeterie en général.— Articles de bureaux.— Fournitures d'écoles — Cartes géographiques.— Globes terrestres.— Tableaux noirs.— Mobiliers d'écoles.— Livres de prix.— Objets de piété.— Parfumerie.— Articles de fantaisie.— Blancs légers pour secrétaires de municipalités, etc., etc.

177, rue Saint-Joseph, QUÉBEC

4 août 1921.

ST-ONGE & CIE, LIMITÉE

NEGOCIANTS EN GROS

Importateurs, Courtiers, Agents de manufactures, Consignataires.

AMOS - - - - - P. Q.

NOTAIRE A DUPUY, P. Q.
Agent de la Banque d'Hoehelaga — Bureaux de renseignements pour les Colons.

Brique d'argile, Brique de ciment, Pierre artificielle, Tuyaux de béton

C'est le temps de donner vos commandes pour les produits de notre industrie.

Les fabrications de Brique de choix et de Brique de commerce, de Pierre pour toutes les constructions, etc., etc. DEMANDEZ NOS PRIX.

La Cie de Briques de l'Abitibi
AMOS, P. Q.

R. E. Lefavre L. I. C.
Successeurs de L. Faivre & Gagnon
COMPTABLES et LIQUIDATEURS

Auditeurs, liquidateurs de faillites. Compétence et diligence apportées dans le règlement de comptes entre débiteurs et créanciers, et collections de comptes.

TELEPHONES 1109-1131
47, côte de la Montagne, 147 (Édifice Bossé) QUÉBEC

POULIOT & THIBAUT

AVOCATS
RIVIERE-DU-LOUP, P. Q.

BUREAU A QUÉBEC:
39, RUE ST-PAUL

EUGENE GOURRE, L.L.B.

AVOCAT
L'édifice du bureau de poste
AMOS, P. Q.

Audessus du magasin de M. Arthur Drouin

J. E. Mercure,

COMPTABLE ET LIQUIDATEUR
SPECIALITÉ:
Règlement de faillites, compromis, etc

1ère avenue, AMOS

11-10-23—L. G.

DORMANTS

J'achète les dormants de chemin de fer, en cyprès; je peux faire des avances en attendant le chargement. Ceux qui en ont à faire, de Senneterre à La-Reine, pourront communiquer avec

J.-A. HUART, LA-SARRE, P. Q.

ASPIRIN

A MOINS QUE LE NOM "BAYER" NE SOIT SUR CHAQUE TABLETTE VOUS N'AVEZ PAS DE L'ASPIRINE DU TOUT.

Genuine



N'acceptez que des paquets complets, avec la marque "Bayer", lesquels contiennent des directions qui sont le fruit de bien des années d'expérience de milliers de médecins qui le proclament un remède sûr pour :

- Rhumes, Rhumatismes, Névrose,
- Maux de tête, Douleurs, Lumbago,
- Névralgie, Maux de dents, Maux d'oreilles

DES BOITES COMMUNES DE BAYER DE 12 TABLETTES AUSSI BOUTEILLES DE 24, CHEZ TOUTS LES PHARMACIENS

Aspirin est la marque de commerce "enregistrée au Canada" de la manufacture Bayer, de Monrovia, Californie. Quoique Aspirin soit un produit de la manufacture Bayer et pour mettre le public en garde contre toute imitation, rappelez-vous que les tablettes fabriquées par la Compagnie Bayer sont toutes marquées du sceau général de la Compagnie: "La Croix Bayer".

PAULE. PICOTTE, L. D. S.

Chirurgien-Dentiste.

Expérience de dix ans passée. Travaux garantis.

DENTIERS: Haut et Bas complets \$30.
COURONNES de \$8.00 et \$9.00 pour \$5.00 et \$6.00.

BUREAUX: 1er et 3e samedis.
AMOS — Balance du mois.

SPECIALITES
Maladies des Dents et de la Bouche
Extractions sans douleur, 50 etc.

LANGLOIS & PARADIS, Ltée

Epiciers en Gros
19, RUE SAINT-JACQUES
QUEBEC

Albert Grenier

Lic. not. de Laval.
AVOCAT

Immeuble Authier
près de la Gare.

Amos, P. Q.

Bureau à Macawic

Le premier et le troisième samedi de chaque mois et les deux jours suivants.

J.-A.-R. Proulx

NOTAIRE
LA-REINE, P. Q.

S'occupe spécialement d'aider à placer les nouveaux colons

Jules Lavigne

NOTAIRE
LA-SARRE, P. Q.

Un guide sûr pour les colons.

J. H. PARÉ, C. R.

L. DUSSAULT, L.L.L.
PARE & DUSSAULT
AVOCATS
Rue Principale
AMOS, P. Q.

L. A. LADOUCEUR

AVOCAT
Édifice du bureau de Poste
AMOS, P. Q.

2ième étage, audessus du magasin de M. Arthur Drouin.

Borden's



Une Mère Intelligente Userait-elle de Lait Douteux?

Le lait entre dans la plupart des repas. N'est-il pas d'une importance capitale que cet aliment précieux soit d'une pureté et d'une qualité incontestables?

Le Lait St-Charles de Borden est une marque sur laquelle vous pouvez vous reposer en toute confiance. Ce lait est préparé avec des précautions infinies. Les Laiteries de Borden sont célèbres pour leur propreté et la surveillance rigoureuse s'exerçant à toutes les phases de la préparation du Lait St-Charles de Borden

Le Lait St-Charles de Borden est un lait de campagne, pur, avec toute sa crème. C'est le lait idéal pour tous les besoins domestiques ET CE LAIT EST ABSOLUMENT PUR ET FRAIS.

En boîtes de Grandeurs variées—chez votre épicière

The Borden Co. Limited

USINES A INGERSOLL, TILLSONBURG, NORWICH, ONT.
TRURO, N.E. ET SOUTH SUMAS, C.B.

L'hon. M. King

Montréal, 27. — La grande manifestation qui sera faite le 6 décembre prochain à l'hon. Mackenzie King, premier ministre du Canada, à l'occasion de son retour d'Angleterre où il a pris part aux séances de la conférence impériale aura lieu au manège militaire de la rue Craig et non à l'Aréna Mont-Royal comme il avait été d'abord décidé. Les libéraux s'attendent à ce que des milliers de personnes seront présentes. Une foule considérable recevra le premier et l'hon. M. King, escorté des chefs libéraux de la province, ouvrira le cortège d'une grande parade qui précédera l'assemblée au manège militaire. Le parcours comprendra les principales rues de la métropole pour se rendre au manège, où le premier ministre et plusieurs orateurs adresseront la parole.

Voyage Transcontinental

Dans un pays immense comme le nôtre le confort des passagers doit être pris en considération lorsqu'il s'agit d'un voyage transcontinental. La distance de Montréal à Vancouver par le chemin de fer National est de 2,397.5 milles — un voyage d'un peu plus de quatre jours constamment sur le train. — Dans les conditions de transport moderne, ce voyage du "Continental Limited" peut être envisagé avec plaisir. Rien n'a été oublié pour y rendre la vie confortable: les wagons-lits modernes sont aménagés de grandes cabines qui vous assurent des nuits pleines de repos. Les wagons-observatoire sont abondamment pourvus de revues populaires et de livres choisis, les wagons-refectoire fournissent un service à nul autre pareil. "Le Continental Limited" part de Montréal à 10 hrs p. m., tous les jours en route pour Ottawa, North-Bay, Cochrane, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton et Vancouver. De Québec, le raccourci se fait soit à Montréal par "Le Montréal" partant de la gare du Palais à 1 h. 20 p. m. tous les jours (dimanche excepté) — 4 h. 45 p. m. dim. comp. — ou à Cochrane par le Transcontinental, laissant la gare du Palais à 6 h. 15 p. m., les lundi, mercredi et vendredi. A Winnipeg, le raccourci se fait pour tous les centres importants de l'ouest du Canada. Pour plus amples renseignements prière de s'adresser au bureau de la ville, 10, rue Ste-Anne, Québec, ou à n'importe lequel des Agents du chemin de fer National du Canada.

IL EST CERTAIN

Il est certain que le chemin de fer National du Canada opère 22,563 milles de voies ferrées —

La Gazette du Nord

CONTINUE "L'ARBITRI"

Elle est imprimée par L'Action Sociale, 103, rue Ste-Anne, Québec. Elle est publiée par La Publicité Régionale, Ltee. Siège social: Amos, Qué.

AVIS PUBLIC

Avis est donné, par les présentes, que l'hon. George Bryson, du village de Fort Coulonge, district de Pontiac, marchand de bois, l'honorable George Gordon, de North Bay, dans la province d'Ontario, marchand de bois, et John B. Fraser, marchand de bois, et George E. Fauquier, constructeur de chemin de fer, tous deux de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, et Arthur J. Nesbitt et Peter A. Thompson, banquiers, tous deux de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demanderont à la Législature de Québec, à sa prochaine session, la passation d'un bill les constituant, eux et toutes autres personnes et corporations qui, après, pourraient devenir actionnaires de la compagnie, en corporation aux fins de construire et de mettre en opération un chemin de fer, sous le nom de "Grand-Lake-Railway Company", partant d'un endroit sur le chemin de fer National Canadien, à, ou dans les environs de la rivière Bell, à un endroit à, ou près de la Baie des Vingt et un milles, Grand-Lac-Victoria, sur la rivière Ottawa, ou à un endroit à, ou près de Rabbit Lake, sur la rivière Ottawa; décrétant que les stipulations de la loi des chemins de fer de la province de Québec, et ses amendements, actuellement en force, s'appliquent en l'occurrence, à l'exception des sections 6624, 6625, 6626, 6627, 6628, 6629, 6633, 6635, 6641 et 6488, des Statuts Révisés de 1909, remplaçant le paragraphe 27 de l'article 6474, des Statuts Révisés autorisant la compagnie à accroître son capital-actions et à émettre comme stock préférentiel ou stock commun; remplaçant le paragraphe 16 de l'article 6474 des Statuts révisés, autorisant la compagnie à emprunter à tel taux d'intérêt qui pourrait être convenu et à émettre des premières ou secondes hypothèques, des bons ou des débiteurs, et stipulant aussi, que, en sus des pouvoirs conférés par l'article 6474 et les autres articles de la loi des chemins de fer, la compagnie pourra: a. Posséder, construire, acheter, acquérir, louer, vendre et disposer de toutes sortes de bateaux à vapeur, bateaux à moteurs, vaisseaux bateaux, choses et accessoires qui peuvent être utilisés pour le transport de personnes et d'effets, pour le remorquage et le flottage de billots, le bois de construction et les produits du bois en général, et ils pourront aussi exercer l'industrie d'une manière générale, d'expédition, fréter, transporter et faire le service de messageries, en rapport avec le commerce ci-dessus, et de toute autre manière, et par tous autres moyens, le tout au sud du chemin de fer Transcontinental-National et entre Nottaway et Amos, sur le dit chemin de fer, et la rivière Ottawa, et d'ailleurs, sur la rivière Ottawa, au-dessus de la Rivière des Quinze, et sur tous les lacs, rivières, ruisseaux, cours d'eau et lacs tributaires. b. Posséder, acheter, acquérir, louer, vendre et disposer des limites à bois, réserves forestières, terrains miniers et contenant des minéraux, et toute autre propriété immobilière, et des moulins, des manufactures et

des établissements industriels de toutes sortes, et mettre en opération toutes ou aucunes des dites propriétés ou établissements. c. Dans les limites du territoire désigné dans le paragraphe A, posséder, acheter, acquérir, développer, louer et autrement disposer de pouvoirs d'eau, des propriétés riveraines, pouvoirs hydrauliques, droits et privilèges de toutes sortes, et développer, louer, vendre ou autrement disposer de pouvoirs hydrauliques, électricité et autre force motrices qui en dérive; d. Dans les limites du territoire désigné dans le paragraphe A de cette section, amasser, élever, accumuler et retenir dans, sur ou à proximité de tous lacs, rivières et ruisseaux situés dans le dit territoire, et faire usage, de vendre, louer ou autrement disposer de telle eau, et l'appliquer et en faire usage pour le flottage et la manipulation des billots, bois de construction et produits du bois d'une manière générale, et pour produire du pouvoir hydraulique, de l'électricité et toutes sortes de force motrice; e. Dans les limites du territoire désigné dans le paragraphe A de cette section, posséder, acheter, acquérir, louer, vendre et disposer et de mettre en opération les lignes de télégraphie et de téléphone; f. Exercer le commerce de préparer, manufacturer, et vendre du bois de construction de toutes sortes et dans toutes ses branches, et mettre en opération des manufactures et des établissements où la pulpe ou le bois, ou les produits du bois de toutes sortes sont fabriqués, utilisés ou manipulés, ou dans lesquels sont fabriqués des articles provenant du bois, de la pulpe ou du papier; g. Faire le commerce de mines dans toutes ses branches; h. Dans les limites du territoire désigné dans le paragraphe A de cette section, acheter, construire, louer ou mettre en œuvre des logements, des pensions et des hôtels à l'usage du public; i. Acquérir par achat, permis ou autrement, tous droits exclusifs ou autres se rapportant à des brevets, inventions, privilèges et droit de patentes, relativement à aucun des travaux ou entreprises que la compagnie est autorisée à posséder ou exercer, et en disposer; j. Acquérir des droits exclusifs et des franchises de corporations municipales et autres corporations; k. Posséder, acheter, acquérir, construire, entretenir, louer, vendre et disposer de tous édifices, manufactures, moulins et boutiques, machines, outils et instruments, magasins et toutes choses jugées utiles ou propres aux fins des dits objets, et les mettre en opération, et exécuter, faire, accomplir toutes choses jugées nécessaires, recommandables, utiles ou convenables pour l'accomplissement ou la mise à exécution de chacune des choses ou objets ci-dessus mentionnés, et que la Législature de la province de Québec a le pouvoir de sanctionner ou d'autoriser.

De plus, ces deux décès sont survenus dans un temps où les travaux pour parfaire l'intérieur de l'église étaient les plus pressants. Pour une fois, les défuntés ont dû servir d'ornement. En regard de ces deux décès, il y a eu dix naissances à enregistrer. Joseph-Albert-Ober, fils de Camille Marquette et d'Elise Legaré, baptisé le 18 novembre. Parrain: marraine: Albert Brunet et Laura Carrette. Marie-Car en-Rollande, fille de Napoléon Pantal et de Louisa Renaud, baptisée le 20 novembre. Parrain: Alfred Audet, marraine: Régina Lemay, de Barraute. Les membres du Syndicat de l'Ecoritiqueuse de Tréfle se préparent à battre cette semaine. Ici, il y a peu d'activité dans l'exploitation du bois, qui d'ailleurs se fait rare. Il y a de petits chantiers au rang vie Courville et à Umacke. Les colons propriétaires de chevaux se tiennent prêts à charroyer de la gravelle dans les chemins. M. le Curé Duermaine au Cong. de Colonisation. M. le curé Dudermaine, d'Amos, est à Québec où il est l'hôte de M. l'abbé Ivanhoe Caron, missionnaire colonisateur. M. Dudermaine assistera à la première partie du Congrès de Colonisation, la semaine prochaine, et reviendra à Amos, jeudi. Nouvelles d'Amos. Amos, Abitibi, 23.—La Révérende Sœur Marie-Eustelle, directrice générale des études chez les SS. de l'Assomption, de Nicolet, était en visite au couvent d'Amos, depuis quelques jours. Elle a quitté le couvent pour aller visiter celui de La Tuque. Les travaux à l'aqueduc avancent lentement. Il paraît certain que l'eau filtrée ne sera distribuée à la population que vers la fin de février 1924. M. Frank Blais est revenu d'un voyage d'affaire à Sanmaur. M. Adélard Beauchemin, l'un des directeurs de la Cie J. Beauchemin & Fils, d'Amos, est parti le 21 courant pour voyager dans l'intérêt de sa santé. Toujours à la tâche depuis quelques années, il prend certes un repos bien mérité. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et un heureux voyage. Nous possédons maintenant à Amos, un bureau de douane. On est à faire des travaux d'agrandissement aux bureaux des agents du fret à Amos. Employés et gens d'affaires sourient à ces améliorations qui s'imposent depuis longtemps. Le public y trouvera aussi plus de satisfaction. Nous apprenons de source assez certaine que le Canadien National fera son service quotidien entre Québec et l'Abitibi, dès le printemps prochain. Cela ferait bien l'affaire du public en général, le service actuel étant insuffisant. Service de trains entre Québec et Sherbrooke. Montréal, 17 octobre 1923. Le Procureur du Pétitionnaire, E. R. PARKINS, C.R.

Nouvelles de Goullet

M. Onésime Bernier, âgé de 83 ans et 4 mois, décédé mercredi et inhumé samedi après une maladie de plusieurs mois. Le défunt résidait depuis le printemps seulement à Goullet, s'étant rapproché de ses deux garçons: Philéas et Emile. Le service eut lieu samedi en présence de plusieurs amis et parents. —Aline, âgée de 8 ans et enfant de Eugène Robitaille est décédée jeudi après cinq jours de maladie seulement. Son service a lieu lundi en présence de nombreux parents et de plusieurs enfants d'école. Ces deux décès dans la même semaine ont causé un certain émoi en notre paroisse, car aucun service n'avait eu lieu depuis seize mois.

Service de trains entre Québec et Montréal

Le service du chemin de fer National entre Québec et Sherbrooke est des plus commodes. Un train quitte la gare du Palais à 5 h. 15 a. m. tous les jours le dimanche excepté et arrive à Sherbrooke à 12 h. 30 p. m. Un autre part de Québec à 11 h. 55 a. m. tous les jours et arrive à Sherbrooke à 4 h. 42 p. m. Le train quittant Québec à 7 h. 15 p. m. tous les jours le dimanche excepté entre Québec et Sherbrooke en dix minutes. Au retour les trains partent de Sherbrooke à 3 h. 25 a. m., 8 h. 00 a. m. et 6 h. 19 p. m., arrivant à Québec à 8 h. 30 a. m., 3 h. 30 p. m. et 11 h. 05 p. m. respectivement. Pour renseignements supplémentaires, prière de s'adresser au bureau de la ville, 10, rue Ste-Anne, Québec, ou à n'importe quel des Agents du chemin de fer National du Canada.

Service de trains entre Québec et Montréal

Le service du chemin de fer National entre Québec et Montréal est des plus commodes: "Le Montréal" part de Québec (gare du Palais) à 1 h. 20 p. m., tous les jours excepté le dimanche et arrive à Montréal à 6 h. 05 p. m. (le dimanche, départ de Québec à 4 h. 45 p. m., arrive à Montréal à 9 h. 30 p. m.). Au retour, "Le Québec" part de Montréal à 4. 45 p. m., tous les jours et arrive à Québec à 9 h. 30 p. m. Pour tous autres renseignements, prière de s'adresser à n'importe lequel des Agents du chemin de fer National du Canada.

Dans la Californie ensoleillée

Dans la Californie ensoleillée, des centaines de Canadiens iront cet hiver se divertir dans les bosquets d'orangers et sous les palmiers dans cette terre d'été perpétuel. Les attraits de la Californie sont nombreux: cette région est universellement reconnue comme l'une des villégiatures les plus agréables du monde entier, d'un climat incomparable; la magnificence de ses paysages montagneux est indescriptible. La pêche à l'eau profonde, le golf, les randonnées en automobile et toutes sortes d'amusements peuvent être goûtés de tous. Le chemin de fer National offre des taux de passage spéciaux et le grand choix de routes; on peut aller ou revenir soit par le Canada (via Vancouver, Victoria, etc.), et par les États-Unis. Adressez-vous à l'agent le plus rapproché pour renseignements supplémentaires.

C'est avantageux

Voyagez par le chemin de fer National du Canada à Détroit et à Chicago. C'est la grande ligne internationale à voie double entre les centres-canadiens et Détroit et Chicago où les raccordements se font pour les états de l'ouest et la Californie. C'est la route du "Limité International" connu de tous comme le train du service supérieur. Un matériel roulant tout à fait moderne et de qualité supérieure comprenant des wagons-lits à compartiments et des wagons-lits panorama bibliothèque rend le voyage par la "Voie Nationale" un véritable plaisir. Demandez plus de renseignements à n'importe lequel agent du chemin de fer National du Canada.

Série d'accidents

Ottawa, 28.—L'enfant de M. Cléophas Boucher, pompier de Hull est tombé dans un seau d'eau bouillante. La fillette, âgée de deux ans, n'a pu survivre à cet accident elle est morte hier. Ottawa, 28.—Deux journaliers italiens, Joseph Labriola et Andy Grifero, travaillant aux travaux d'égout de la municipalité, ont été tués hier après-midi, dans un éboulement sur la rue Monk, coin Meigsund, tous deux sont âgés de 26 ans et mariés. Ils ont été ensevelis sous douze pieds de terre et il a fallu travailler pendant plus d'une demi-heure pour les sortir. Le coroner établira les responsabilités dans cette triste affaire. Helsingfors, 28.—Un dépôt de munitions a sauté la nuit dernière à Zhitomor, dans la province de

Le marché anglais

Volhynie. Sept personnes ont été tuées et vingt blessées. La plus grande partie du quartier juif de la ville a été détruite par l'incendie qui a suivi l'explosion. Ottawa, 28.—Le Dr Gridale, sous-ministre de l'Agriculture, de retour d'Angleterre, déclare que le marché anglais est d'une importance capitale pour le Canada, et les intéressés devraient s'appliquer à l'envoyer de l'autre côté que ce qui plaît aux consommateurs. C'est un marché qui offre des avantages illimités aux exportateurs canadiens. Il est convenu que d'ici quelques années le Canada aura le monopole du commerce du blé sur le marché anglais.

Long Tom Parle! Je donne du tabac de Virginie, plein de saveur et d'arôme, à 10c. le paquet seulement. On dit que je donne la meilleure valeur en fait de tabac, mais plus encore, je vous rends une qualité de 15c. quand vous en donnez 10. C'est mon rôle—ma raison d'être: Long Tom, c'est la qualité à prix modique. Achetez un paquet de Long Tom à 10c. Rock City Tobacco Co. Ltd. Long Tom VIRGINIA TABAC À FUMER

Quelque part en Floride

Aller quelque part en Floride où le soleil luit toujours, où les oranges suspendent leurs fruits dorés, où les palmiers sont gracieusement agités par les brises tièdes et ébaumées et où fleurit la magnolia, est la hantise de centaines de Canadiens chaque hiver. Cette année encore on verra l'exode ordinaire des Canadiens vers le sud. Lorsque les Canadiens se livreront aux sports d'hiver dans leur pays ceux du sud seront aux bains de mer, aux bains de soleil sur les sables brillants, à la pêche, au golf, etc. Lorsque vous ferez vos arrangements pour votre voyage au sud, consultez un agent du chemin de fer National du Canada. Les taux de touristes d'hiver sont maintenant en vigueur. Ces billets sont valides jusqu'au 31 mai et portent le privilège d'arrêt à tous les centres importants. —Les délégués des États-Unis à la conférence internationale sur la contrebande des alcools et narcotiques entre le Canada et le pays voisin, arrivent à Ottawa aujourd'hui. Le programme qui a été tracé pour cette conférence est assez vaste et accentué. Il pourra même entraîner d'importantes modifications dans la législation des deux pays.

L'achat du Labrador

Ottawa, 27.—Des négociations en rapport avec l'achat du Labrador par le Canada ont été conduites à Londres entre les premiers ministres King, du Canada, et Warren, de Terre-Neuve. On ne peut obtenir tel d'autres renseignements sur le sujet; mais l'on sait que la question de la frontière du Labrador a été le sujet de négociations, entre le Canada et Terre-Neuve, depuis quelques années. On croit que les pourparlers entre MM. King et Warren reprendront tel, après le retour de M. King de Londres. Sentence sévère. Montréal, 27.—"Je ne regrette nullement d'envoyer en prison pour une période de vingt ans, un individu tel que vous", déclare en substance le juge Wilson, en s'adressant à Joseph Lapierre, accusé d'avoir infligé des blessures corporelles à un agent de police, du nom de Sumard, en faisant feu sur lui.

Le Canada à l'exposition de l'Empire

Le magnifique pavillon sera occupé par le Chemin de fer national du Canada à l'exposition de l'Empire Britannique qui s'ouvrira en avril 1924. Le contrat vient d'être accordé pour sa construction et les travaux doivent commencer incessamment. L'édifice, de style classique est en harmonie avec les plus favorables de l'exposition. Ses dimensions sont de 90 par 110 pieds. Il renfermera des échantillons de la production agricole, horticole, minière et industrielle du Canada; des plans, affiches, photographies et tableaux pouvant intéresser les touristes et une salle de cinéma pouvant accommoder 250 personnes où seront déroulés des films illustrant les nombreux attraits du Canada pittoresque. Ce pavillon est l'un des plus beaux à l'exposition et provoque déjà de nombreux commentaires. L'architecte est M. Eustache G. Bird, un canadien.

LA GAZETTE DE LA-TUQUE

DIRECTEUR: EDOUARD BELLEAU

REPRÉSENTANT ET AGENT-GÉNÉRAL: ALDORI DUPONT

L'AVENIR DE LA-TUQUE

LA PUBLICITÉ

Bien que nous ne sachions encore rien d'officiel au sujet des démarches tentées auprès du Gouvernement par des citoyens influents de cette ville, tout nous permet de croire que leur visite à Québec ne sera pas infructueuse. Le Gouvernement nous aidera, la chose est certaine, seulement il nous faudra réaliser le capital nécessaire pour mener à bien notre entreprise.

Un excellent moyen d'y arriver, moyen qui a produit ailleurs d'excellents résultats, c'est de nous servir de la publicité.

La publicité, c'est le commis-voyageur des corps publics; c'est elle qui annonce et vante partout les offres des municipalités quand il s'agit de sites à présenter au commerce ou à l'industrie. C'est elle qui montre les avantages qu'un manufacturier retirera en s'installant à tel endroit plutôt qu'à un autre; c'est elle qui attire la curiosité puis l'intérêt des financiers en quête de placements avantageux, enfin, c'est grâce à son concours intelligent et bien dirigé que des maisons de commerce, des industries modestes au début et de petites villes à peu près inconnues ont pris tout à coup un essor merveilleux qui les a conduits en peu de temps sur la large route de la publicité.

Pour attirer ici le capital dont nous avons besoin pour créer de nouvelles industries, il nous faut faire connaître les avantages de notre ville à l'étranger. Il faut qu'on sache aux quatre coins du pays que pour la fabrication de certaines marchandises La-Tuque peut subir la comparaison avec d'autres centres plus développés qu'elle; il est nécessaire de faire connaître partout quel magnifique marché l'Abitibi et le Nord-Ontario peuvent fournir aux hommes d'affaires assez avisés pour s'établir chez nous.

Faisons donc dès maintenant un commencement de propagande civique; que notre chambre de commerce et notre conseil municipal forment un Bureau de Publicité dont la fonction principale sera de fournir à une presse bien lue et bien appréciée du monde industriel et commercial des articles-reclames à des intervalles déterminés. Ce Bureau formé d'hommes compétents en ce genre de travail nous sera d'un concours précieux.

Par cette réclame, qui devra être bien faite, nous ne manquons pas d'éveiller des curiosités qui provoqueront des demandes de renseignements, (notre Bureau de Publicité les fournira), puis un échange de correspondances qui aboutira — nous n'en doutons pas — à l'installation d'industries nouvelles dont les initiateurs feront de bonnes affaires et dont toute notre population tirera en peu de temps des bénéfices appréciables.

Mais pour cela il ne faut pas avoir peur de déboursier quelques dollars et si nous avons foi en notre ville, comme il nous plait de le répéter à qui veut l'entendre, cette dépense ne nous fera pas reculer, bien plus nous pourrions être assurés que l'avenir nous en compensera par de substantiels bénéfices.

La-Tuque, 25 novembre 1923.

EDOUARD BELLEAU

NE POUVAIT PAS DORMIR

Pendant deux ans, j'ai souffert de douleurs à l'estomac et dans le dos et ne pouvais dormir la nuit. Mes nerfs étaient aussi en mauvaise condition. Depuis que je fais usage du Novoro du docteur Pierre mes douleurs ont disparues et je puis parfaitement dormir la nuit. C'est ce qu'écrivait madame Ray-L. Smith, de South

Sterling, Pa. Cette célèbre préparation d'herbes régularise les fonctions organiques du corps et fortifie le système nerveux. Elle ne peut être obtenue chez les droguistes. Pour renseignements écrire au docteur Peter Fahrney & Sons Co., 2501, Washington Blvd, Chicago, Ill. Livré exempt de droits au Canada.

NOTES SOCIALES

— M. le docteur J.-Amédée Riherdy, de cette ville, est allé à Québec par affaires au commencement de la semaine.

— M. Alphonse Roy est arrivé mardi d'un court voyage à Montréal, étant allé aux funérailles de sa belle-mère.

— M. Willie Juneau est revenu jeudi d'un voyage d'affaires à Ottawa.

— M. le docteur R.-A. Bayne, de cette ville, est allé à Québec la semaine dernière pour affaires professionnelles.

— M. Jos. Bergeron qui travaillait depuis quelques mois à Vaudry est arrivé en ville mardi de la semaine écoulée, souffrant d'une grave indigestion. M. Bergeron se rétablit assez promptement.

— M. le curé W. Dampousse, de la paroisse de St-Ephrem de Beauce, était de passage en notre ville lundi de cette semaine.

Mlle BLANCHE-A. GRAVEL

PROCLAMÉE

Mademoiselle La-Tuque

Enfin c'est mardi soir à huit heures qu'eut lieu le dénouement du Grand Concours de Popularité organisé par les Chevaliers de Colomb de La-Tuque, lequel prit place aux salles de ces derniers, sises sur la rue St-Antoine en cette ville.

La bêtise était certes beaucoup trop exigée pour recevoir confortablement l'assistance qui avait tenu d'assister au couronnement de celle qui serait proclamée "Mlle La-Tuque", ce soir-là.

L'orchestre du professeur Lucien Trudel ouvrit la soirée et entretenit les assistants par l'exécution de jolis morceaux, en attendant que le décompte des votes donnés en faveur des candidates fut fait par le Comité organisateur du Concours.

La foule qui était avide de savoir le résultat final fut satisfaite par l'arrivée de l'âme dirigeante du Concours — monsieur J.-D. Duval — lequel commença par expliquer le but du Concours qui venait de prendre fin, exprima une des candidates, Mlle Lauretta Thibeault qui représentait la maison Georges Bouassaly, avait dû abandonner la tâche pour cause de maladie, après avoir fait un début qui promettait

beaucoup; il fit lecture d'un message d'Ottawa qu'il avait reçu au cours de l'après-midi, de M. Willie Juneau, grand-chevalier, par lequel ce dernier exprimait son regret de n'avoir pu être à La-Tuque ce jour-là pour des raisons incontrôlables, et espérant que le tout obtiendrait le résultat et le succès désirés et enfin il termina en disant que Mlle Blanche-Alice Gravel avait obtenu 7718 votes, se classant première et par conséquent il la proclama: "Mademoiselle La-Tuque", ce qui eut lieu au milieu d'un tonnerre d'applaudissements et alors que M. le maire Wenceslas Plante lui décerna une magnifique gerbe de fleurs naturelles.

En deuxième venait Mlle Yvonne Jean avec un total de 6,128 votes; également M. le Maire lui remit un bouquet de jolies fleurs et en troisième, Mlle Marguerite Pagé avec un total de 5,301 votes, à laquelle M. le Maire décerna un bouquet de fleurs ainsi qu'à Mlle Lauretta Thibeault.

Alors les Candidates furent placées sur la scène et l'on donna à chacune de riches cadeaux.

Ensuite M. W. Plante en des paroles appropriées expliqua succinctement ce qu'était l'Association des Chevaliers de Colomb, les œuvres qu'elle avait faites dans le passé et celles qu'elle serait sûrement appelées à faire à l'avenir et il conclua en remerciant chaleureusement toutes les Candidates pour le bon travail qu'elles avaient accompli durant le présent Concours.

Monsieur J.-Edouard Belleau fut alors invité à adresser la parole. Il débuta en disant qu'il n'était aucunement au programme de la soirée, mais qu'il acceptait cependant de dire quelques mots pour se rendre à leur désir; il remercia au nom de la Cour des Chevaliers de Colomb les maisons qui avaient placé et supporté les candidates, soit la maison J.-T. Bédard, représentée par Mlle Blanche-Alice Gravel; la maison H.-R. Hillier, représentée par Mlle Yvonne Jean et la maison Emile Beaudet, représentée par Mlle Marguerite Pagé, etc.

A la suite de cette allocution, nous eûmes le plaisir d'entendre Mlle Yvonne Simard dans l'exécution d'un joli morceau de piano. Après l'orchestre joua un autre morceau de son répertoire, lequel fut suivi par un intéressant morceau de saxophone par M. Trudel et accompagné de M. P. Martinson.

Au numéro suivant, ce fut Mlle Marie-Paul et Yvonne Simard qui nous jouèrent un duo de piano. Après Mlle Eliane Bergeron rendit magnifiquement un couple de déclamations qui furent bien goûtées.

Ensuite on procéda au tirage de la raffle de l'habit offert par la maison H.-R. Hillier; ce fut M. Ovide Grinnard, de Windigo, qui en fut l'heureux gagnant avec le N° 234.

Au tirage du \$500 en or auquel avaient chance de gagner tous ceux qui avaient voté en faveur des candidates, ce fut Mlle Yvonne Jean qui gagna avec le N° 5001. Egalement l'on fit le tirage du diamant qui avait été mis en raffle au dernier Bazar, lequel fut gagné par M. J.-H. Pagé, de la Windigo. Enfin cette intéressante soirée se termina par le morceau "O Canada", joué par l'orchestre Trudel qui avait fait une grande partie du programme musical au cours du couronnement de "Mademoiselle La-Tuque", soit Mlle Blanche-Alice Gravel.

DIVERS

— Samedi soir, de 8 à 9 heures nous avons eu le plaisir d'assister à une très intéressante partie de Balle au Panier, au Community Club, entre les Equipes de l'Office et du Moulin.

Cette rencontre qui fut des plus contestées s'est terminée par un score de 25 à 27 en faveur du Moulin.

— Jeudi dernier, à 8 heures P.-M., le Conseil des Chevaliers de Colomb de cette ville a tenu une assemblée spéciale dans ses salles.

La deuxième assemblée régulière du mois courant aura lieu mercredi de la présente semaine.

— Le Conseil de Ville qui s'était réuni en assemblée spéciale vendredi dernier, a ajourné ladite séance à mardi de cette semaine.

A cette séance de mardi beaucoup de matières furent prises en considération; les rapports du Gérant municipal, du Médecin municipal et de l'inspecteur du lait, etc., furent soumis au Conseil pour approbation. Le rapport financier du mois écoulé fut également présenté à cette séance. Nous donnerons les détails complets de cette assemblée sur le prochain numéro.

— Le Club Social du Club Community a donné samedi dernier une danse dans la salle du deuxième.

Ce fut l'orchestre de M. Philippe Martinson qui avait charge du programme musical.

Le morceau de musique quoique bon fut rendu sur un temps un peu trop précipité; c'est dire que l'entrain n'a pas manqué, mais d'un autre côté c'était plus fatigant qu'à l'ordinaire. Ce qui manque à nos orchestres locaux, c'est une pratique plus fréquente et bien sérieuse. On nous informe que cette lacune n'existera plus

Lait Condensé EAGLE BRAND

de Borden

n'est pas un aliment "composé," mais simplement du lait pur de campagne, additionné de sucre pur. C'est l'aliment naturel, nutritif et facile à digérer, quand le lait maternel fait défaut.

Demandez des Livrets Gratuits sur Bébé, à

The Borden Co. Limited MONTREAL



LE HOCKEY

La Ligue de Hockey de la Cité a tenu son assemblée annuelle le 21 courant, dans les salles du Community Club.

Le Secrétaire, au cours de cette séance, a donné lecture des diverses opérations de la Ligue pour la saison dernière ainsi que la lecture du rapport détaillé de la situation financière actuelle de la Ligue de la Cité, lesquels rapports furent acceptés par l'assemblée tels que lus.

La résolution suivante fut alors adoptée:

Attendu que c'est l'intention de la majorité des Clubs de Hockey de cette ville de contrôler ce sport quant à son administration générale, sous l'autorité d'un seul et même bureau de direction, il est en conséquence décidé que les officiers de cette nouvelle Ligue soient choisis parmi les anciens officiers de l'Association de Hockey de La-Tuque.

Ainsi M. Simmonds Brown, gérant de la compagnie Brown Corporation, de cette ville, fut élu président; M. J.-Edouard Belleau, avocat, fut nommé vice-président et M. Georges Braighwaite, secrétaire-trésorier de la nouvelle Ligue.

Un vote de remerciements fut passé en faveur des anciens président et secrétaire-trésorier de la Ligue de la Cité, pour les nombreux services qu'ils ont rendus au cours des deux dernières années.

L'ancien président, M. W.-L. Gilman, y répondit en termes appropriés; il exprima le souhait que le nouveau Bureau de Direction ait autant de succès que celui dont il avait eu l'honneur de présider durant les deux dernières années et il remercia tous les membres des divers clubs de leur bonne coopération en faveur de la Ligue durant le temps qu'il eut le plaisir d'être en fonction.

La séance fut alors ajournée, et, la prochaine qui aura lieu, sera, sur convocation du nouveau Bureau de Direction, lequel devra voir à l'organisation définitive du hockey pour la saison qui vient.

On nous informe que cette année le Club de La-Tuque sera peut-être plus à craindre que celui des autres années, et qu'en conséquence nous aurons encore ce hiver l'occasion d'assister à d'intéressantes parties de Hockey.

BELLE SOIREE

Les Artisans canadiens-français de la ville de La-Tuque se réunissent samedi soir dernier chez leur secrétaire-trésorier, monsieur François Fortier, pour une Partie d'Huitres.

Dès huit heures tous s'approchèrent des tables remplies d'excellentes huitres qui surent charmer tous les estomacs.

Lorsque chacun eut satisfait son appétit, une partie de carte s'organisa, laquelle fut suivie à minuit d'un magnifique réveillon adroitement servi par mesdames Fortier, Bertrand et Fluette.

Au cours du réveillon, M. Ernest Gratton, organisateur de Montréal, qui avait été invité pour la circonstance fut invité à adresser quelques mots; ce qu'il fit avec beaucoup de tact et d'habileté. Il commença par remercier les officiers de la succursale de La-Tuque et s'est déclaré enchanté du succès qu'elle obtenait et qu'il était des plus heureux de se trouver ce soir-là au milieu de membres aussi aimables de la Société; en outre il sut trouver des mots convaincants pour activer, dans nos cœurs, l'amour de notre Société qui est aujourd'hui la plus belle institution mutuelle de l'Amérique, et termina en espérant qu'elle

avant longtemps, car on entend se mettre à l'œuvre et pratiquer fermement à l'avenir.

Billet de la semaine

LA SAINTE-CATHERINE

Dimanche dernier, c'était la fête traditionnelle de la Sainte-Catherine. Au temps de ma jeunesse, les choses ne se passaient pas comme aujourd'hui; c'est qu'alors on ne connaissait pas le cinéma, encore moins le radio et en fait de danses, il n'y avait que la danse carrée qui était permise.

On dira ce que l'on voudra, mais c'était là le bon temps! Les jeunes gens des campagnes n'avaient pas le poli, le raffiné de nos "dandies" modernes; les jeunes filles, pour n'avoir point les cheveux courts et raides comme des cordes, tout en étant plus complètement vêtues n'en étaient pas moins charmantes et je vous assure que l'on s'amusait bien.

Dans mon village, il était de tradition qu'à la Ste-Catherine, Ti-Toine Laplante, du premier rang, donnât une veillée. Dès sept heures du soir les jeunes gens de toute la paroisse se mettaient en branle et les berlots arrivaient de tous les coins.

La mère à Ti-Toine avait prévu d'avance la venue de cette bande de joyeux lurons et en entrant à la maison, les invités se dilataient agréablement les narines aux parfums embaumés qui partaient de la cuisine; la fricassée et les "beans" bouillaient à qui mieux-mieux et tout près, une immense chaudronnée de melasse faisait de son mieux pour les imiter.

Après avoir enlevé leurs capots et leurs calottes les gars allumaient leur pipe et les filles aidaient à préparer le frot. Quand tout était prêt, le père donnait le signal et l'on se rangeait autour d'une immense table faite de tréteaux. Comme tout ce jeune monde avait des dents de loup et un appétit féroce la fricassée et les "beans" ne faisaient pas vieux os; pendant ce temps le sirop refroidissait, puis ensuite on commençait à tirer la tige. (Celle-ci d'abord molle et de couleur foncée prenait peu à peu de la consistance et devenait plus claire.

De longues torsades d'or que l'on coupait de grosses bouchées ou en petits carrés de satins récompensaient le travail commun et la fête commençait. Le violonnettes tirait d'une boîte fabriquée de ses mains un instrument vieillot, les vieux s'essaient près du poêle et les quadrilles commencent. Les rondes joyeuses se succèdent avec entrain et quand la musique ne suffisait plus à la tâche on tapait du pied ou on battait des mains avec enthousiasme.

La soirée durait ainsi jusqu'au petit jour alors que chacun regagnait son logis, le corps moulu mais l'âme sereine et le cœur en fête. On en parle encore des veillées de Sainte-Catherine du bon vieux temps... On ne connaît plus, hélas, ces fêtes-là aujourd'hui...

C. LIBATAIRE

Marchera toujours de l'avant comme par le passé.

En réponse, monsieur T. Ménard remercia M. Ernest Gratton en termes choisis pour tous les utiles renseignements et les bonnes paroles qu'il venait d'adresser. Enfin chacun se sépara à une heure assez avancée de la nuit, emportant avec lui de bons souvenirs de cette fête intime.

Rapport du Gérant Municipal

A Son Honneur le Maire, MM. les Echevins, La-Tuque.

Chers messieurs, J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport financier et le détail des opérations accomplies durant le cours du mois d'octobre dernier. Il me fait plaisir d'y joindre.

(Suite à la 2e page)

Vu le surcroît de matière, nous sommes forcés de remettre à la semaine prochaine, la Chronique Municipale.

SATISFACTION



Tél. Bureau: 47 s3; Rés.: 47 s3

JOSEPH-ELIE TREMBLAY

Marchand de BOIS



Manufacturier et Entrepreneur Général

Spécialité: Moulures, ouvertures, bois de finition intérieurs, Stucco de toutes couleurs pour extérieur, à très bon marché

Rue St-Louis, LA-TUQUE, P. Q.

ARTHUR GUERTIN EDOUARD BELLEAU, B.A., L.L.B.

Manufacturier de portes et châssis Marchand de bois de toutes sortes 219, RUE COMMERCIALE, Tél. 125 La Tuque

Avocat et Procureur, 164, RUE COMMERCIALE LA-TUQUE, P. Q.

J. O. GAUTHIER

Marchand-Général Privat, O'Brien Stn.

GEORGES FILION Forgeron Spécialité: Ferrage des chevaux et réparations de toutes sortes à bas prix. 42, rue Scott, LA TUQUE 17-8-22—1 u.

Rés: 52 Téléphones Bureau 24

GUSTAVE DUGUAY NOTAIRE 90, COMMERCIALE, LA-TUQUE

C.-ROMULUS DUCHARME AVOCAT HOTEL DE VILLE LA-TUQUE

Eliac Thériault, M. P. P. Valmore Bienvenu L.S.L. Thériault & Bienvenu AVOCATS-ET PROCUREURS 51, rue St-Pierre, Québec

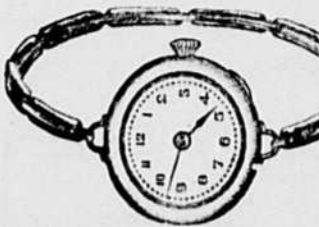
Téléphone No. 21 B. Postale No. 13 HOTEL WINDSOR

Le plus fashionable entre Québec et Winnipeg. 50 chambres à coucher avec bains. Les touristes sont assurés du plus grand confort à des prix raisonnables. 71, 73, 75, rue Commercial, LA TUQUE, P. Q. 10-8-22—n.o.

R. A. PILON Horloger - Bijoutier Réparations garanties de tous genres. B. Assortiment de Bijouteries, consistant en Montres, Bagues, Chaînes, à des prix réduits. 25, Rue Saint-Joseph, LA-TUQUE

HOTEL MARCHAND Ouvert jour et nuit Tout le confort désirable pour les voyageurs, de commerce et satisfaction la plus complète est assurée à tous à des prix très raisonnables. CHAMBRE PUREMENT CANADIENNE. Boucles salières d'échantillon. Valisées à tous les trains. Ancien HÔTEL DOMINION J.-F. MARCHAND, & CIE. Prop. Coin des rues St-François et St-Antoine LA TUQUE, Co. CHAMPLAIN

Tél: Bureau 93 E. P. 97 E. H. LAMOTHE OPTÉMÉTRISTE-OPTICIEN Horloger-Bijoutier 11, RUE COMMERCIALE, LA TUQUE



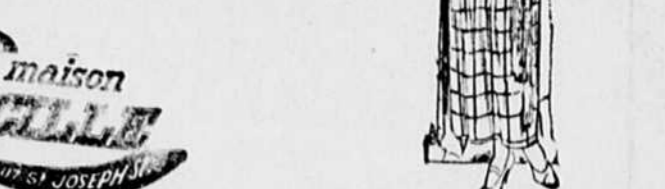
Vente importante de TOILETTES FRANÇAISES

33 1/3% d'escompte

Les personnes qui connaissent les Costumes, les Manteaux et les Robes de LUGILLE, importés directement de France, s'empresseront de profiter de l'occasion qui leur est offerte d'acheter des vêtements de cette qualité à un prix bien au-dessous du prix courant. Un seul costume de chaque style.

PRIX ORIGINAL DE \$36.05 à \$125.00

Tout ce qu'il y a de chic, vous le trouverez chez



Pour la Jeune Mère

Le Porter Champlain est la nourriture par excellence pour la jeune mère qui nourrit son bébé, car il contient, sous une forme agréable et parfaitement assimilable, tous les éléments nécessaires pour soutenir ses forces et enrichir son lait.

Le Porter Champlain est agréable au goût et se digère sans effort; il est prescrit par les médecins et employé régulièrement dans les hôpitaux.

Porter Champlain